



Projet « Zones humides et loi DTR » sur le bassin versant de Salses-Leucate

Point d'avancement de la Stratégie de Gestion des Zones Humides sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

Compte-rendu de la réunion du 27 mai 2013 à 14h00
Salle de réunion 1 de la Mairie annexe de Port-Leucate

Ordre du jour

- **Objectifs** : Validation des OBJECTIFS de la Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate présentés le 17/01/2013 et proposition du Programme d'Actions 2013.
- **Plan de la réunion** :
 - Bref rappel de la démarche Zones Humides (Diagnostic, Priorisation, Objectifs)
 - Programme d'actions (Plans de Gestion et Actions Transversales)
 - Perspectives / discussions

Participants

ALQUIÉ Agnès, Chambre d'Agriculture de l'Aude (excusée)
ABELANET Pierre, Mairie de Fitou
AMIEL Vanessa, CG66
BADRIGNANS Georges, DDTM – Pyrénées-Orientales, Biodiversité
BERTRAND Sonia, Conservatoire des Espaces Naturels, Pole relai lagunes méditerranéennes
BONNEAU Mélanie, AURCA
BOSC BOSSUT Nadine, Agence de l'eau RM&C
DEBLAS Emilie, RIVAGE
DESSALES Florence, Conservatoire Du Littoral (excusée)
DUMEUNIER Vincent, CG 11, Espaces Naturels Sensibles
ESCARE Andrée, Mairie de Salses-le-Château
ESCOUBEYROU Ghislaine, DDTM-66 / Natura 2000
FONBONNE Laurence, Directrice – RIVAGE
GARNIEL Sylviane, Mairie de Saint Laurent de la Salanque (excusée)
GOT Alain, Mairie de Saint-Laurent-de-la-Salanque
GILABERTE Nathalie, FDC-66
GUILPAIN Nicolas, Mairie de Leucate, Service environnement (excusé)
GUIN Mathias, DDTM 11
HERBET Matthew, CEPRALMAR (excusé)
HULLO Fabien, SDIS66
MEUTELET Christine, DDTM - Aude
MORIN Bernard, Adjoint au Maire de Saint Hippolyte
MORLON Francis, LPO Aude
NAVARRO Charles, Fédération de chasse 66
NOEL Jean-Alexis, Chargé de mission Zones Humides – RIVAGE
PALAU André, EID Méditerranée
PICAREL Yves, Mairie de Leucate
ROBERT Julien, Chargé de mission Natura 2000 – RIVAGE
ROCHAT Christine, DREAL-LR (excusée)
ROQUES Christine, ECCLA
SABENCH Aurore, Mairie d'Opoul-Périllos
SANS Kriss, SMMAR (excusé)
THIBAUT Marc, Tour du Valat (excusé)

Présentation

Ce compte rendu ne saura retracer l'ensemble des échanges qui ont eu lieu durant ce Comité de Suivi de manière exhaustive. Il se voudra synthétique et permettra de conditionner le résumé des orientations prises au cours de cette réunion.

Introduction.

Une présentation rapide de l'ensemble de la démarche est faite, cela permet de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la réunion ainsi que le déroulement de la Stratégie de Gestion des Zones Humides. Les phases de délimitation et de hiérarchisation constituant le Diagnostic (Tome 1) sont rappelées ainsi que la phase de mise en place des Objectifs (Tome 2).

Validation des Objectifs de la SGZH.

La réunion du 17 janvier 2013 avait pour objet de proposer et amender les Objectifs de la Stratégie de Gestion des Zones Humides. Après débats et discussions durant la réunion, un courrier a été envoyé le 21 janvier à l'ensemble des membres du Comité de Suivi.

Ce courrier était constitué du Compte Rendu de la réunion du 17 janvier, et une demande de complément concernant les Objectifs.

Cette demande a été faite en vue de solliciter l'avis et les remarques de tous suite à l'intégration des dernières modifications issues de la réunion. Des retours ont été faits et ont été intégrés, ce qui a conduit à des modifications mineures.

La dernière version des objectifs a donc été publiée le 13 février à l'adresse suivante :

<http://rivage-sales-leucate.fr/missions/zones-humides/un-plan-de-gestion-en-faveur-des-zones-humides/les-objectifs-du-pgzh/>

Pour rappel du mois de février, ce sont les mêmes Objectifs qui ont été distribués en document de séance en début de réunion ce dernier 27 mai et qui ont ensuite été brièvement rappelés en vue d'être validés. La validation des Objectifs a donc été faite au cours de ce comité de suivi.

Le Programme d'Actions de la SGZH.

Il est rappelé de quelle manière sont identifiées les Actions à mettre en place dans le cadre de la Stratégie de Gestion (Priorités, opportunités, contraintes techniques et financières, accords du Comité de Suivi ... voir schéma dans le diaporama).

En cette première année de lancement de la phase opérationnelle de la Stratégie de gestion des Zones Humides le Programme d'Actions est proposé en mai pour des raisons de temps de latence et de validation intermédiaire des différentes étapes.

Pendant les 6 années à venir sur lesquelles vont se développer cette première Stratégie de gestion, le Programme d'Actions sera proposé en décembre ou janvier pour l'année à venir en s'appuyant sur le bilan de l'année précédente.

Dans la mesure où les Zones Humides constituent 70% du site Natura 2000 et vu que les objectifs de ces deux démarches sont complémentaires, le COPIL Natura 2000 et le Comité de Suivi annuel de la SGZH se feront simultanément en fin d'année. Cette réunion sera l'occasion de dresser le bilan des actions réalisées dans les deux démarches ainsi que les perspectives d'Actions.

4 Plans de Gestion ont été proposés et validés par le Comité de Suivi , complétés par une Action Transversale :

Plan de Gestion de la mare d'Opoul

Plan de Gestion de la dépression de Ventenac

Plan de Gestion du nord du Communal

Plan de Gestion de la mare de Port-Leucate

Action Transversale : Zones Humides et documents d'urbanisme

Les COmités de Pilotages ou COPIL

Les personnes présentes ont été invitées à renseigner la feuille d'émergence qui leur propose d'intégrer les différents COPIL (4 COPIL pour des Plans de Gestion et un COPIL pour une Action Transversale).

Par ailleurs tous les membres du Comité de Suivi sont invités à se positionner sur certains secteurs ou thématique en vue d'être intégrés aux COPIL. Des personnes ressources sur un site particulier, des experts scientifiques ou encore des usagers seront également contactés afin de monter des Plans de Gestion les plus cohérents possibles.

Plan de Gestion de la mare d'Opoul

Le travail a été initié à la demande de la commune d'Opoul-Périllos qui souhaite mener une action forte en faveur de la mare emblématique de la commune.

Des propositions d'actions sont évoquées, la gestion des eaux pluviales pourrait être l'un des axes de réflexion ayant pour but d'améliorer la qualité de l'eau.

Plan de Gestion de la dépression de Ventenac

Le projet a été initié en lien avec le SIAH des Corbières maritimes et a pour vocation de préserver et valoriser une petite partie de l'entité humide n°28. Cette action n'étant que le point de départ de la gestion de cette entité dans son ensemble.

Des propositions d'actions sont évoquées et seront complétées par le COPIL. Parmi celles-ci on peut citer des opérations concernant les terrains agricoles à monter en lien étroit avec la ZPS Basse Corbière. Les responsables de caves et la chambre d'agriculture de l'Aude aussi réunis afin d'établir un projet cohérent.

Plan de Gestion du nord du Communal

La Fédération de Chasse des Pyrénées Orientales souhaite développer ses capacités de gestion d'espaces naturels sur un petit secteur au nord du Communal sur la commune de St Hippolyte. Il ne s'agit en aucun cas de développer les activités de chasse sur ce secteur mais bien de gestion d'une Zone Humide dans le cadre des politiques de gestion identifiées sur le secteur (Stratégie de Gestion ZH et DOCOB). Ce Plan de Gestion est construit en partenariat avec plusieurs acteurs (la FDC66, La commune de St Hippolyte, PMCA et RIVAGE) qui constitueront le comité de gestion de ce projet. Les propositions d'actions sont présentées au COPIL qui les validera et les complétera les cas échéant. Le Comité de Gestion sera ensuite garant des la bonne exécution des actions retenues.

Un complément est fait par la FDC-66 sur les actions pressenties, il est envisagé de proposer en COPIL de la gestion pastorale pour l'entretien de friches agricoles.

Il est souligné par la mairie de Salses-le-Château qu'aucun travail ne sera réalisé de concert avec le berger exploitant actuellement les prairies du Communal sur les parcelles appartenant à la commune de Salses pour des raisons de différent financier.

Plan de Gestion de la mare de Port-Leucate

La mare de Port-Leucate, actuellement abandonnée, est l'un des sites de biodiversité urbaine le plus important du pourtour de l'étang. La Stratégie de Gestion des Zones Humides en lien avec la mairie de Leucate va permettre de préserver et mettre en valeur ce site.

Des propositions d'actions sont évoquées et seront complétées par le COPIL. Notamment ; une analyse de l'eau des mares existantes semble nécessaire en vue d'avoir un état zéro de la qualité du milieu.

Il est mentionné par la FDC-66 que la mairie s'est engagée il y a une vingtaine d'année à restaurer la mare telle qu'elle était initialement. Selon la FDC66 les chasseurs auraient joué un rôle important pour faire stopper les travaux de comblement de la mare. L'information est complétée par ECCLA qui souligne l'intervention de différentes structures entre 2001 et 2007 (ECCLA, LPO-11, GOR, CEN-LR). La FDC-66 informe le Comité de Suivi que de nouveaux dépôts de matériaux ont été récemment observés.

Action Transversale : Zones Humides et documents d'urbanisme

Il s'agit là d'une action menée non pas sur une zone géographique particulière tels que les Plans de Gestion, mais bien d'une Action Transversale menée sur l'ensemble des Zones humides du bassin versant.

L'idée étant d'accompagner au mieux les communes dans la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme et cela tant au travers des zonages que des règlements. Par ailleurs la maîtrise du foncier ainsi que certains outils de gestion des espaces naturels passent par une vision précise du parcellaire. Cette démarche permettra aussi d'activer des outils financiers facilitateurs/incitatifs pour la gestion des Zones Humides.

Les propositions d'actions évoquées seront complétées par le COPIL.

Discussions transversales

Question transversales

Le CG-11 s'interroge sur la mise en place de Plans de Gestion sur des parcelles privées. Il est prévu de privilégier des actions sur les terrains publics pour des raisons pratiques. Cependant certaines opportunités nous conduiront à agir sur des terrains privés par exemple pour la dépression de Ventenac. Ce site est pour partie chez un privé, lequel étant tout à fait favorable au projet.

La DDTM-66 s'interroge sur la quantité et la fréquence des COPIL car il serait dommageable d'être mis devant le fait accompli. Les COPIL de lancement seront proposés le plus rapidement possible de façon à pouvoir ensuite construire les fiches actions dans la concertation.

En vue de gagner en efficacité et pour limiter le nombre de réunions, un travail préparatoire sera effectué en amont de la réunion par le syndicat RIVAGE, mais ce ne seront que des propositions ou actions pressenties. Ces propositions auront tout intérêt à être amendées et complétées par l'ensemble des membres du COPIL concerné pour que le Plan de Gestion puisse bénéficier des compétences réunies. Concernant la fréquence des COPIL, question soulevée par le **CEN-LR**, il est prévu d'optimiser le nombre de rencontres. Il y aura donc un COPIL de lancement, un COPIL de clôture et si besoin des COPIL intermédiaires mais l'accent sera mis sur l'efficacité et la limitation du nombre de réunions.

Une demande de la part de l'**EID méditerranée** est de réaliser un COPIL intermédiaire sur le terrain, idée jugée tout à fait pertinente qui sera donc dans la mesure du possible mise en œuvre.

Le CG-66 souligne l'importance de l'outil de valorisation des Espaces Naturels Sensibles qui met en œuvre sa politique de préservation de ces milieux. Deux outils sont mis à disposition. Il s'agit d'un programme de maîtrise du foncier sur les Espaces Naturels Sensibles assorti d'un programme de soutien financier sur le montage de projets. Monsieur MORIN (**St Hippolyte**) demande si de la communication à ce sujet est faite auprès des communes. Il est répondu que la démarche n'est pas nouvelle mais le syndicat RIVAGE est en mesure de relayer l'information auprès des communes.

Toujours venant du **CG-66** une question est soulevée quand à la mise en place de Plans de Gestions sur des Zones Humides n'apparaissant pas comme étant prioritaires au vue de la Stratégie de Gestion des Zones Humides. En effet, les Zones Humides de priorité 3 ou 4 ne seront pas une priorité pour les premières années de la SGZH cependant, si des facilités de gestion ou une volonté forte est identifiée sur un territoire, le Syndicat RIVAGE se mobilisera sur ces secteurs. (Le secteur des Dosses était l'objet de la question).

Tableau de bord

Le tableau de bord sera mis à jour durant toute la durée de la Stratégie de Gestion et consultable sur le site internet de RIVAGE. <http://rivage-salses-leucate.fr>

Ce portail internet contiendra tous les points d'avancement, invitations, comptes rendus, documents de travail, etc. ... Et permettra ainsi de conditionner l'ensemble des données pour un accès facilité à tous les acteurs.

Prochaines échéances

Des propositions de dates seront faites pour les COPIL spécifiques à chaque Plan de Gestion ou Action Transversale.

Le prochain Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion des Zones Humides aura lieu de pair avec le COPIL Natura 2000 fin 2013. Ce Comité de Suivi sera l'occasion de faire le bilan de l'année 2013 et de se positionner sur les actions à poursuivre ou à lancer en 2014.

Remarques, compléments

Avec ce compte rendu vous trouverez le diaporama qui a été présenté lors de la réunion du 27 mai 2013.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'information ou proposition de compléments concernant le contenu de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate.